



Socia3, entreprise adaptée, CHARTRE DES VALEURS

Socia3 est une entreprise adaptée. 80 % de l'effectif se compose de personnes en situation de handicap.

Socia3 est un tremplin vers l'entreprise ordinaire.

Les relations professionnelles sont régies par un contrat de travail.

Socia3 est une entreprise innovante par son offre d'externalisation de la paie aux PME et aux associations.

L'équilibre économique de l'entreprise adaptée est une obligation légale.

La présente Charte constitue un cadre de référence.

Les professionnels sont liés par les engagements exprimés par les 10 articles.

Article 1 :

Notre action professionnelle se fonde sur l'engagement sociétal et citoyen du groupe Soregor.

Article 2 :

Nous recherchons l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et sommes attentifs à la bonne adaptation de l'environnement de travail.

Article 3 :

Nous garantissons le principe d'égalité par l'application du droit à compensation du handicap.

Article 4 :

Les salariés sont recrutés selon leurs aptitudes et compétences professionnelles.
Nous assurons le suivi régulier du parcours professionnel.

Article 5 :

Nous répondons aux besoins des clients en mobilisant tous les membres de l'équipe par un management de la qualité.

Article 6 :

Nous garantissons une relation client durable dans un environnement fortement concurrentiel.

Article 7 :

Nous assurons la promotion de notre activité par la formalisation d'indicateurs adaptés.

Article 8 :

Nous valorisons le rôle professionnel de chacune et chacun.

Article 9 :

Nous développons des partenariats actifs au service de l'inclusion des salariés en situation de handicap.

Article 10 :

Nous sommes attentifs à l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles.